



suite à une période accident de travail de 2 ans

Par rino, le 29/09/2011 à 22:34

Bonjour, effectivement il y a 2 ans j'ai eu un accident de travail reconnu; il y a 2 mois la cpam ma dit que j'étais consolidé un pourcentage d'incapacité à été reconnu mais je ne connais pas le pourcentage depuis donc le 1 juin 2011 je suis en maladie .

Par contre mon medecin avec le medecin du travail ont demandé auprès de la cpam une invalidité avec une réévaluation j'ai été convoqué mais depuis je n'ai pas de réponse!..

La question si j'ai une pension de niveau 1 ou 2 ou 3 avec cette pension le medecin du travail ma dit que j'allais être pris par mon entreprise comme accident car je n'ai pas eu d'interruption entre les 2 périodes et que devant un licenciement pour inaptitude le calcul est nettement plus avantageux ? j'ai 38 ans d'entreprise

autre point si je suis invalide reconnu par la cpam et par le medecin du travail est ce que je peux toucher un complément de mon entreprise via ma complémentaire en plus de la partie cpam . si quelqu'un a des renseignements merci beaucoup .